



LÉGATION DE SUISSE  
EN ISRAËL

Référence No. H.32.12.2. G/W.  
(à rappeler dans la réponse)

Votre Réf. No. s.B.51.322.Lig.arab.0.-GO/rt.

TEL-AVIV, le  
Téléphone 66689  
Achad Haam Street 52

25 octobre 1957

VA

au nombre de 10X puis en la question avec le GO

De raisins  
de Campina  
3/10 forme  
Commerce?

20	STR 32 60				3/2
Date	30.10				
Classe					
	EPO		30.10.57		15
Berne.	Ref.	s.B.51.322.Lig.arab.0.			

Division des Affaires politiques  
du Département politique fédéral,

B e r n e .

Monsieur le Ministre,

Note

J'ai eu l'honneur de recevoir le double de votre lettre du 10 octobre 1957 adressée à la Division du Commerce au sujet des risques politiques, sous l'angle du boycottage arabe d'Israël, que pourrait présenter une éventuelle participation d'entreprises suisses à l'exécution d'un projet d'usine hydro-électrique dans la région du Lac Tibériade.

J'ai pris connaissance de cette communication avec intérêt. Je comprends qu'il est difficile aux autorités fédérales de donner un conseil de valeur à des entreprises suisses sur les risques qu'elles encourent en participant à une telle entreprise, la situation au Moyen-Orient étant beaucoup trop fluide et l'attitude des gouvernements arabes assez variable au gré des circonstances. Toutefois, en ce qui concerne les relations économiques entre Israël et la Suisse, votre exposé m'inspire les remarques suivantes:

1<sup>o</sup>) S'il est vrai que le marché israélien est beaucoup plus petit que l'ensemble des possibilités d'écoulement qu'offrent les états membres de la Ligue arabe à notre économie, il n'en est pas moins vrai que dans le domaine de l'équipement industriel (hydraulique et hydro-électrique en particulier), les possibilités pour notre industrie des machines dans ce pays sont relativement importantes. L'usine hydro-électrique du Lac Tibériade ne sera d'ailleurs que l'un des éléments du plan complexe destiné au développement de l'irrigation du pays. Si donc nos entreprises obtiennent maintenant déjà une commande, elles auront d'autant plus de chances de s'assurer de nouvelles livraisons au cours des 10 ou 15 prochaines années.

2<sup>o</sup>) L'industrie suisse bénéficie actuellement d'un "good-will" considérable, étant donné qu'elle a déjà fourni à l'état d'Israël de nombreuses installations industrielles dont le fonctionnement est très satisfaisant (il s'agit notamment d'installations de pompage et aussi de machines pour l'industrie textile, appareils de précision, etc.) Il ne faut pas perdre de vue qu'actuellement les industries allemande (en partie au titre des



réparations), française et britannique font un effort considérable - notamment en se montrant large en matière de crédit - pour s'assurer des commandes en Israël. Il serait regrettable qu'en ce même moment la Suisse, par crainte des mesures de boycottage de la Ligue arabe, incline à se retirer du marché israélien et sacrifie ainsi le "good-will" qu'elle a su s'acquérir. L'expérience pratique de ces dernières années a montré, à ma connaissance, que les quelques entreprises suisses qui ont eu des difficultés avec les états arabes boycottant Israël, ont pu résoudre ces questions sans trop de peines. Il est naturellement impossible de prévoir s'il en sera toujours ainsi. On ne peut pas non plus ignorer que l'entreprise du Lac Tibériade, pour des raisons politiques évidentes, peut donner lieu à des risques additionnels.

3°) L'état d'Israël a toujours tenu ses engagements financiers avec exactitude. Ce pays a de grandes ressources financières en dollars grâce à l'aide très appréciable qui lui parvient des Etats-Unis, ce qui présente des garanties non-négligeables pour nos entreprises désireuses de participer à des projets à longue échéance.

4°) Les maisons étrangères qui ont renoncé à exercer une activité en Israël ont été âprement critiquées par la presse locale. On se souviendra notamment à ce propos que récemment les maisons Shell et B.P. ont décidé de cesser leur activité en Israël et, en particulier, l'exploitation des raffineries de Haïfa en invoquant comme motif l'insuffisance du rendement financier. Personne ici n'a été trompé sur les véritables motifs que l'on considère comme une conséquence des menaces arabes.

Aussi n'a-t-on pas hésité à évoquer la possibilité qu'Israël pourrait prendre des contre-mesures qui auraient des effets non seulement en Israël mais encore dans d'autres pays, c'est-à-dire là où la solidarité juive peut se manifester.

Je joins à ce pli une copie supplémentaire destinée à la Division du Commerce.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Annexe:

1 double de lettre.



*Annexe 2/11 autograph  
 avec un. ind. ch.  
 Respectueusement  
 Edouard Kern. Handelsrat.  
 à Bern. 17.11.58*